



Luxembourg

## **Libéralisation des services au sol: 2.000 salariés concernés au Findel**

**Près de 500 salariés et syndicalistes de l'aviation civile venus de plusieurs pays, dont une délégation de l'OGBL, ont manifesté jeudi devant le Parlement européen à Strasbourg contre la libéralisation des services au sol dans les aéroports. En cas de changement de contrat, les salariés n'auraient aucune garantie d'emploi.**



Photo: Guy Jallay

Sur les 6.500 salariés qui travaillent dans l'aviation civile au Luxembourg, environ 2.000 personnes (dont un millier chez Cargolux) travaillent dans les services au sol aéroportuaires

comme le service des bagages, le check-in, les bagages perdus, la gérance des parkings d'avion, l'éclairage et le balayage des pistes, la météo, etc.

Autant de services pour lesquels "la Commission européenne pense qu'il faut régulièrement les soumettre à un appel d'offre européen dans l'objectif de faire baisser les coûts", explique Hubert Hollerich, secrétaire syndical du Syndicat aviation civile de l'OGBL.

Mais là où le bât blesse, c'est que "les textes européens ne prévoient aucune garantie d'emploi en cas de changement de contrat! C'est le grand problème", glisse Hubert Hollerich.

Craignant une dégradation importante des conditions de travail et une augmentation massive de l'emploi précaire, la Fédération européenne des travailleurs du transport (ETF) a organisé jeudi une manifestation devant le Parlement européen à Strasbourg.

Les eurodéputés y ont "voté, en première lecture, en faveur du règlement européen qui prévoit une libéralisation plus importante des services au sol", résume le secrétaire syndical de l'OGBL. Le projet de loi européenne sera débattu en décembre.



Photo: AFP

Dénonçant une "compétition féroce" qui tire les salaires vers le bas et pousse les entreprises à "faire des économies sur la formation", l'ETF dit craindre que la qualité des services et la sécurité ne s'en ressentent.

"Ces services ne sont pas assurés par les sociétés gestionnaires des aéroports mais par des sous-traitants, choisis sur appels d'offres", a expliqué François Ballestero de l'ETF. "Mais, souvent, les contrats sont très courts, un an par exemple, et lorsqu'une autre société remporte le contrat en tirant les prix vers le bas, les salariés concernés ne sont pas sûrs d'être repris par le nouvel acteur".

"Il faudrait au minimum faire en sorte que les contrats durent au moins cinq ans pour assurer une certaine stabilité du personnel", a souligné de son côté Thibaut Lavigne, du syndicat CFDT Transports, qui travaille à l'aéroport de Paris/Charles-de-Gaulle.

*Maurice Fick (avec l'AFP)*